



Interventions et projets législatifs actuels à l'échelon fédéral: focus sur l'aide aux victimes

2 novembre 2021, Berne

Michel Besson, Chef de l'Unité Projets législatifs II, Office fédéral de la justice OFJ



Aperçu

1. Rôle de l'Unité Projets législatifs II de l'OFJ
2. Dialogue stratégique et feuille de route
3. Interventions parlementaires actuelles
4. Discussion



1. Rôle de l'Unité Projets législatifs II de l'OFJ

- **Projets législatifs**

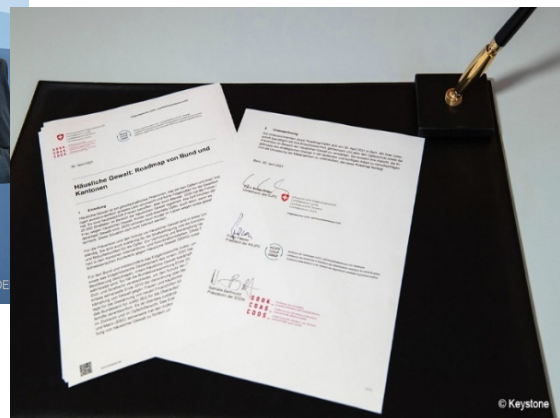
- Législation relative à l'aide aux victimes
- Dernière révision en 2007; pas de révision en cours
- Interventions parlementaires au niveau de la LAVI

- **Exécution / haute surveillance**

- Collaboration avec cantons et autres offices fédéraux (en particulier BFEG):
coordination, mise en réseau, travail stratégique
- Guide et recours des autorités
- Aides financières (contributions à la formation)



2. Dialogue stratégique et feuille de route





2.

a.) 10 champs d'action prioritaires

1. Approche commune et coordonnée
2. Travail de prévention en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation
3. Gestion des menaces
4. Moyens techniques
5. Numéro de téléphone central pour les victimes d'infractions
6. Prise en charge de la victime
7. Protection des enfants exposés à la violence domestique
8. Suivi des personnes auteures de violence domestique
9. Formation continue
10. Cadre légal en matière de violence domestique

Interventions et projets législatifs actuels à l'échelon fédéral
Besson Michel

5



2.

b.) Mise en œuvre de la feuille de route

- **Suivi régulier (Confédération - cantons)**
 - Rapports dynamiques sur les travaux terminés et planifiés
 - Tous les 6 mois auprès de l'organe de contact (DFJP, CCDJP, CDAS)
- Coordination avec les travaux de mise en œuvre de la **Convention d'Istanbul** (plan d'action national)

Interventions et projets législatifs actuels à l'échelon fédéral
Besson Michel

6



2.

c.) Exemple : gestion des menaces

- **La détection précoce des situations sensibles est un processus clé (champ d'action no 3)**
- **Objectif : tous les cantons disposent d'un système de gestion des menaces qui répond à certains standards de qualité**
 - Engagement des cantons (CCDJP)
 - Exemples de bonnes pratiques
- **Projets :**
 - Actualisation des standards minimaux (CCPCS / PSC)
 - Examen échange facilité d'informations entre autorités et institutions (CCPCS / CSVD)



3. Interventions parlementaires actuelles (sélection)

- **Po. 19.4369** Arslan « *Mieux protéger les victimes dans les cas à haut risque de violence domestique. Examiner des mesures plus efficaces* »
- **Po. 21.3073** Fehlmann Rielle « *Maisons d'accueil pour femmes victimes de violence. Pour un financement correspondant aux besoins* »
- **Po. 21.3144** De Quattro « *Un fonds pour mieux soutenir les victimes d'actes terroristes à l'étranger* »
- **Iv.pa. 21.468** Dandrès « *Indemnisation des victimes de la traite d'êtres humains (art. 182 CP)* »



3. a.) *Postulat Arslan*

- **Po. 19.4369** Arslan « *Mieux protéger les victimes dans les cas à haut risque de violence domestique* » du 27 septembre 2019
 - **Mandat** : examiner les instruments permettant de mieux protéger les victimes en cas de violence domestique à haut risque (p.ex. analyser les avantages et inconvénients d'une surveillance en temps réel pour la protection des victimes, bouton d'appel d'urgence etc.) en tenant compte des expériences de toutes les personnes impliquées dans le domaine de la protection contre la violence
 - Le rapport sera publié ce trimestre.



3. b.) *Postulat Fehlmann Rielle*

- **Po. 21.3073** Fehlmann Rielle « *Financement des maisons d'accueil pour femmes victimes de violence* » du 4 mars 2021
 - **Mandat** : examiner l'opportunité de mettre en place une base légale limitée dans le temps afin de débloquent un crédit d'engagement pour le financement des maisons pour femmes victimes de violence domestique.
 - Le Conseil fédéral propose le rejet du postulat.
 - Actuellement pendant au Conseil national.



3. c.) *Postulat De Quattro*

- **Po. 21.3144** De Quattro « *Un fonds pour mieux soutenir les victimes d'actes terroristes à l'étranger* » du 11 mars 2021
 - **Mandat** : examiner la création d'un fonds de soutien aux personnes victimes d'actes terroristes en dehors de nos frontières (avantages et inconvénients d'une telle solution, implications financières) ; si nécessaire, élaboration d'autres solutions, y compris les adaptations juridiques.
 - Le Conseil fédéral propose le rejet du postulat.
 - Le Conseil national a rejeté le postulat le 18 juin 2021.



3. d.) *Initiative parlementaire Dandrès*

- **Iv.pa. 21.468** Dandrès « *Indemnisation des victimes de la traite des êtres humains (art. 182 CP)* » du 17 juin 2021
 - Motion 21.3852 Dandrès « Indemnisation des victimes de la traite des êtres humains (art. 182 CP) » du 17 juin 2021
 - **Mandat** : modifier l'art. 3 al. 2 et l'art. 19 al. 2 et 3bis de la Loi sur l'aide aux victimes pour introduire la possibilité d'indemniser les victimes de traite d'êtres humains pour les infractions commises à l'étranger.
 - Le Conseil fédéral propose le rejet de la motion (prise de position du 8 sept. 2021).
 - Pendante au Conseil national



4. Discussion

